



Joyeux anniversaire 🎵

Votre espace France services fête sa 1^{ère} année d'existence !

Un an d'activité, et le service est déjà devenu indispensable pour ses usagers !

Accès aux droits, emploi, impôts, assurance maladie, carte grise, retraite... L'espace France services est LE lieu dans lequel vous pouvez trouver toute l'aide qui vous est nécessaire pour réaliser vos démarches administratives du quotidien.

+ de 4 000 demandes traitées en 12 mois !

Ça déménage !

Mi-octobre 2022, l'espace France services s'installe dans ses nouveaux locaux



Au rez-de-chaussée du nouveau siège administratif de la CCVT, l'espace France services des Vallées de Thônes disposera d'une surface d'environ 300 m² dédiés à l'accueil et l'accompagnement des usagers.



Espace public numérique :
pour effectuer vos démarches administratives en ligne en toute autonomie !

Nadine et Béatrice, nos deux conseillères France services vous y accueilleront 5 jours par semaine (*voir nouveaux horaires ci-dessous*). Vous y trouverez également un **espace public numérique** équipé de 4 postes informatiques en libre-service, avec accès internet, connectés avec une imprimante multifonction (dont 1 poste dédié pour des rendez-vous en visio).

→ France services et l'Espace Ressource CCVT fusionnent !

Désormais, les permanences*, jusqu'alors hébergées par l'Espace Ressource CCVT, le seront par l'espace France services des Vallées de Thônes – dans les mêmes conditions qu'avant !

Vous retrouverez aussi dans ce lieu, les permanences d'accueil du Relais Petite Enfance... :

Le RPE, qui informe, conseille et accompagne les familles pour ce qui concerne la garde de leurs très jeunes enfants et propose divers services aux professionnels de la petite enfance, y disposera en outre d'une salle d'animation spécifiquement équipée pour l'accueil collectif des tous petits et de leurs assistants maternels.



... et celles du Pôle Médico-Social d'Anncy-le-Vieux :

Le PMS y organisera les consultations du médecin et de la puéricultrice de la PMI, Protection Maternelle et Infantile, ainsi que les rendez-vous des assistants sociaux de secteur du Département. La PMI pourra en outre utiliser la salle d'animations du REP pour des activités collectives.



Action sociale
et solidarité

* Information complète sur le site internet de la CCVT : <https://ccdesvalléesdeTHONES.fr/>

Nouveaux horaires :
dès le 1^{er} septembre
Nouvelle adresse :
dès mi-octobre

L'espace France Services des Vallées de Thônes vous accueille 5 jours sur 7

Lundi et mercredi	9h00-12h00	13h30-16h30
Mardi et jeudi		13h30-16h30 + 16h30-18h30
Vendredi	9h00-12h00 + 12h00-14h00	

♦ **Accueil**
→ Avec ou sans rendez-vous
→ Sur rendez-vous exclusivement

Espace France Services des Vallées de Thônes

14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 Thônes – 04 58 13 00 28 – franceservices@ccvt.fr

Communauté de Communes des Vallées de Thônes - 4 rue du Pré de Foire, 74230 Thônes - 04 50 32 13 59

Avec le soutien de



Vos démarches

Départ à la retraite : s'y prendre assez tôt pour bien préparer son dossier

Attention !
Ces informations concernent le Régime Général.
Les régimes spéciaux peuvent prévoir d'autres dispositions.

- Données juillet 2022 -

Penser à sa retraite dès le tout début de sa vie professionnelle, c'est important !

En particulier, **garder trace de chaque activité exercée et ayant fait l'objet d'une cotisation** s'avère très utile lorsque l'on arrive en fin de carrière et qu'il s'agit de déterminer ses droits à la retraite (âge de départ, montant de la retraite à percevoir...). De plus, constituer son dossier peut être complexe.

Voici les étapes importantes pour bien anticiper votre départ :

2. Etes-vous éligible à un départ en carrière longue ?

Les critères d'éligibilité sont précis :

- Avoir cotisé 5 trimestres avant la fin de l'année des 20 ans (ou 4 trimestres si vous êtes né après le 30/09).
- Réunir un nombre minimum de **trimestres cotisés**, défini selon votre année de naissance, parmi lesquels peuvent être comptabilisés jusqu'à :
 - 4 trimestres de service national
 - 4 trimestres de chômage indemnisé
 - 4 trimestres de maladie / accident du travail
 - 2 trimestres de perception d'une pension d'invalidité

4. Jusqu'à l'obtention de votre retraite

Suivez l'avancement de votre demande, à tout moment depuis votre espace personnel en ligne :

➔ « Suivre ma demande en cours »

C'est très important, parce que des documents complémentaires peuvent vous être demandés au fur et à mesure de l'instruction de votre dossier.

Un conseiller, au sein de chacun de vos régimes, examinera votre demande et vous contactera (par mail ou courrier) pour finaliser votre dossier.

55 ans

59 ans

J - 6 mois

⇒ J

1. Vérifier le relevé de carrière

Il vous est automatiquement adressé par courrier. Il indique la **date estimée de votre départ** à la retraite à taux plein, au regard de votre carrière à la date du document.

➔ Selon l'évolution de votre carrière durant les années suivantes, cette date peut éventuellement être retardée, jamais avancée.

Vous constatez une erreur dans ce relevé ? C'est le moment de demander une régularisation ! Vous pouvez aisément le faire en ligne sur votre espace personnel

3. La retraite, c'est pas automatique !

Vous devez en faire la demande !

Vous pouvez le faire en ligne, ce qui vous permettra, en particulier, de ne faire qu'une seule demande pour l'ensemble de vos régimes de retraite de base et complémentaire.

Age légal de départ à la retraite : 62 ans

Sans décote, sous réserve d'avoir cotisé le nombre de trimestres requis selon votre année de naissance.

NB : le montant de votre retraite se base sur vos 25 meilleures années de cotisation

- ➔ Départ en carrière longue : **60 ans**
- ➔ Taux plein automatique, quelle que soit la carrière : **67 ans**

Vous n'avez pas réuni les trimestres exigés ? Vous pourrez partir à l'âge légal, mais cela entraînera une minoration du montant de la retraite que vous percevrez.

Les liens pour créer et gérer votre espace personnel en ligne :



<https://www.info-retraite.fr/portail-services/>



<https://www.lassurance-retraite.fr/>

L'agenda retraite, pour être sûr de réaliser vos démarches dans les temps et éviter toute rupture de ressources.



Besoin de réponses précises concernant votre situation ?

- ➔ Appelez le **39 60**
- ➔ Posez vos questions sur votre espace personnel.

L'espace France Services des Vallées de Thônes, un service de votre Communauté de Communes, en partenariat avec :